



## LE COURRIER

*Octobre 2018***Le Mot du Maire**

Je voulais intituler ce mot du maire : « et si nous pouvions tout simplement vivre ensemble ? » Pourquoi cette question. Nous sommes quelques-uns, maire, adjoints, élus, responsables associatifs, citoyens, à nous désespérer de voir se dégrader les rapports humains dans notre commune.

Les gestes d'incivilité se multiplient : bacs et dépôts d'ordures en permanence devant les maisons, stockage d'épaves automobiles sur l'espace public, stationnements gênants, vitesse excessive dans les rues, conduite d'engins dont on pourrait penser que le seul plaisir est la production du maximum de bruit, horaires de bricolage, feux de feuillages ou de matières malodorantes voire toxiques, excréments de chiens, animaux errants, ... La liste est longue ... et non exhaustive !

Les rapports de voisinage ne cessent de se dégrader ; combien de fois les élus sont interpellés pour des conflits souvent bien mineurs dans le fond, mais dont les proportions humaines dépassent les règles du bien vivre ensemble.

Il est tellement plus facile de se parler, de faire des gestes simples pour le respect des autres. Je le sais, vivre en campagne, c'est s'approprier son territoire personnel et son proche voisinage, penser que dans son périmètre tout est possible. « On fait ce qu'on veut » ! Telle est souvent l'explication.

Non, la campagne n'est pas la jungle et les règles de droit s'appliquent ici comme partout sur le territoire de la République. En votant la mise en place d'un service de fourrière, les élus communaux ont donné au maire et aux adjoints la possibilité de faire respecter le Droit en matière de stationnement.

Pour tout le reste, je veux encore croire que les uns et les autres, tous, nous sommes capables de faire des efforts et que l'essentiel c'est que notre petite communauté vive en confiance, en paix et en solidarité.

La vie communale n'est pas cloisonnée et toutes les énergies peuvent se mobiliser au service des autres. Les membres du Foyer Rural nous ont fait vivre cet été de très beaux moments de joie avec la coupe du monde, et toute l'année, ils dépensent leur énergie à animer notre village. Il en est de même pour les élus communaux engagés, responsables et disponibles pour gérer la commune avec les moyens dont nous disposons.

Vous êtes tous invités à être acteurs, chacun selon ses envies et ses possibilités. Arraye et Han ne sera pas un village dortoir, ou une banlieue éloignée de Nancy.

Avec cette fin d'année, j'espère que les cœurs retrouveront la raison.

## Travaux de sécurisation routière

En raison de contraintes budgétaires fortes qui ont été expliquées lors du vote sur le budget (nous y reviendrons dans un prochain journal communal) et d'un projet de construction à l'EURL de la Petite Seille, les travaux de sécurisation ont été reportés sur 2019. Nous aurons aussi l'année prochaine la possibilité de faire appel à d'autres co-financements.

Toutefois, l'entrée de Han a déjà été aménagée avec la réalisation d'un trottoir qui rétrécit la largeur de la voirie avec un effet d'écluse.

Pour mémoire, il est prévu sur Arraye la création de deux chicanes Rue de Lunéville en provenance d'Armaucourt, avec un renouvellement de la signalétique de traversée de village et la mise en place d'un Stop à l'entrée de la Rue de Lunéville coté D 913.

Enfin, le Département est en cours d'acquisition de parcelles en proximité du carrefour de Jeandelaincourt et de la D 913, afin d'aménager une voie qui permettra de « tourner à gauche » sur Jeandelaincourt et ainsi sécuriser ce point accidentogène depuis des années.

## Alimentation en eau du cimetière d'Arraye

La conduite qui alimentait en eau le cimetière vient d'être remplacée. Cette conduite présentait régulièrement des fuites. Attention toutefois, un compteur a été posé par le Syndicat des Eaux. Nous appelons à votre vigilance et votre responsabilité pour éviter que le robinet reste ouvert en absence d'utilisation.

## Réunion publique pour la mise en place d'une démarche « Voisins Vigilants »

Notre commune n'échappe pas à des vagues de cambriolages. Des professionnels, venus parfois de bien loin, organisent de véritables opérations sur notre territoire et « visitent » plusieurs habitations en une journée. La gendarmerie veille, mais cela n'est pas suffisant et pour empêcher ou pour collecter des informations indispensables à l'arrestation des coupables notre vigilance est un atout. Il ne s'agit nullement de créer une milice. Votre sollicitation ne se fait que dans un cadre et une fonction d'observation à l'attention des forces de police.

L'opération de participation citoyenne commence par une réunion publique d'information. Celle-ci aura lieu **le lundi 26 novembre à 19 heures** à la salle des fêtes. Nous comptons sur votre participation. La sécurité de chacun est une affaire collective.

## Élaboration du PLUI, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La compétence urbanisme a été transférée par le législateur à la Communauté de Communes. Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours de réalisation. Une première projection du nouveau zonage est disponible en mairie pour consultation avant les démarches d'enquête publique. Nous vous invitons à faire vos remarques en mairie avant le 15 novembre.

Peu de changement par rapport au PLU communal qui date de décembre 2013, à l'exception d'un déclassement en zone 1 AU des extensions possibles Rue de la Saucelle qui étaient jusqu'alors en UB.

**Une réunion publique se tiendra à la salle des fêtes le mardi 11 décembre à 20 heures.** Cette réunion concerne tous les habitants de la zone nord de la communauté (ex- Seille et Grand Couronné).

## Recrutement d'un(e) agent d'entretien dans la commune

La mairie recrute un ou une agent d'entretien pour assurer le ménage de la salle de fêtes et des locaux de la mairie. Cet(te) agent aura en charge la gestion des locations de la salle des fêtes : remise et reprise des clés aux locataires, états des lieux, conseils sur l'usage des locaux.

Le poste est rémunéré pour 4 heures de travail par semaine, et est à pouvoir pour début décembre. Les CV et lettres de motivation sont à adresser à la mairie avant **le 15 novembre**. Les candidats seront reçus pour un entretien par une commission de 4 membres. Le conseil municipal se prononcera ensuite sur le choix du ou de la candidate fin novembre.

## Parc éolien à Manhoué et Aboncourt

Un nouveau parc éolien de 6 machines est en projet à Manhoué et Aboncourt, en proximité et en visuel de Han sur Seille. Les élus communaux se sont prononcés à une large majorité contre ce projet qui vient renforcer la saturation du paysage et compromettre la biodiversité de notre vallée de la Seille. Une pétition est disponible en mairie et des élus viendront à votre rencontre pour vous détailler les raisons de leur refus sur ce projet.

L'enquête publique se tient dans les mairies d'Aboncourt le 16 octobre de 14 h à 17 h et le 2 novembre de 9 h à 12 h, et de Manhoué les 8 et 25 octobre et 9 novembre, de 16 h à 19 h.

## Mise en place d'une fourrière municipale pour le stationnement abusif ou gênant

Face à des comportements peu respectueux des autres et de la sécurité publique, les gendarmes et les élus ont souhaité disposer de moyens coercitifs lorsque la pédagogie et le bon sens ne suffisent plus. Pourront être sanctionnés par une mise en fourrière tout stationnement gênant, devant des sorties de garage par exemple. Il en sera de même pour des véhicules en stationnement longue durée de plus de 7 jours, bien souvent des épaves que des propriétaires peu scrupuleux laissent en stock sur la voie publique au détriment de la sécurité des piétons et des autres usagers de l'espace commun.

Gendarmes, maire et adjoints, officiers de police judiciaire, seront en mesure de faire appel à ce nouveau service.

Rappelons que la fourrière a un coût et qu'en cas de non récupération du véhicule, l'autorité compétente peut décider de la mise à la casse ou faire procéder à la vente du véhicule. Les frais sont à la charge du propriétaire, avec procédure de saisie sur salaire.

## Livraison des nouveaux bacs OM

Comme vous le savez, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la collecte des ordures ménagères passera à la redevance incitative. Les nouveaux bacs seront distribués par la Communauté de Communes **à la salle des fêtes le mardi 27 novembre, de 15 h à 19 h**. Un rendez-vous à ne pas louper. Un tract sera distribué avec votre journal communal. Pour plus d'informations vous pouvez contacter le service déchets par téléphone au 03 83 31 74 37 ou par mail : [dechets@cc-cg.fr](mailto:dechets@cc-cg.fr)

## **Retrait gonflement des argiles et dégâts sur les constructions**

Vous êtes quelques-uns à avoir alerté la mairie sur l'apparition de fissures sur vos constructions. Pour pouvoir évaluer l'étendue des dégâts liés à l'état de sécheresse, il nous faut procéder à une juste mesure de l'impact de la rétractation des sols sur vos maisons et leurs annexes. Nous demandons aux personnes concernées de nous adresser un premier document mentionnant les fissures constatées et leur localisation dans les bâtiments, avec des photos.

En fonction de vos retours, nous pourrions consulter les services de l'Etat. Un arrêté de catastrophe naturelle avait été pris en 2003 suite à la sécheresse.

Nous attendons vos retours au plus vite, les délais pour alerter l'Etat sont courts. Merci de nous transmettre vos documents pour le 10 novembre.

## **Sècheresse : arrêté préfectoral de limitation de l'eau « alerte renforcée »**

Compte tenu du manque de précipitation et de la baisse importante des cours d'eau et des réservoirs, la Préfecture a pris un arrêté de restriction de l'usage de l'eau qui place le département en alerte renforcée. Cet arrêté est consultable au tableau d'affichage. Nous vous remercions dès à présent de limiter votre usage de l'eau à un strict minimum.

## **Animation Nature le 26 octobre**

Le Conservatoire des Espaces Naturels organise **vendredi 26 octobre à 20 heures à la salle des fêtes** une animation autour de la nature et de la biodiversité sur notre territoire. Quiz sonores et visuels, respirations musicales, Kamischibaï, échanges et anecdotes sont au programme. Cette séance sera animée par Messieurs Francis DUPUY et Nicolas AVRIL du Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine.

## **Commémoration du 11 novembre**

Vous être cordialement invités à la commémoration du 11 novembre qui aura lieu **le samedi 10 novembre à 11 heures** devant le monument aux morts sur le parvis de l'église. Les anciens combattants et les porte-drapeaux de la section de Nomeny et des villages environnants nous feront l'honneur d'être présents.

Cette cérémonie clôt le centenaire de l'armistice de la guerre de 1914-1918. À l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié sera servi à la salle des mariages de la mairie.

## **Fermeture de la mairie pendant les vacances de la Toussaint**

Le secrétariat de mairie sera fermé le vendredi 2 et le samedi 3 novembre.